

Attribution de subventions

La campagne 2024 s'achève, vous ne pouvez plus déposer de demande de subvention pour cette année (toutes celles déjà déposées seront bien prises en compte).

Place à 2025 !

Vous pourrez déposer vos dossiers complets sur la plateforme à partir du **lundi 19 août 2024**. La campagne de demande de subvention se déroulera donc du 19 août 2024 au 31 juillet 2025. Pour que votre dossier soit présenté, il devra être complet au moins **1 mois avant le passage en Conseil Municipal ou Communautaire** (calendrier disponible en préambule du télé service sélectionné).

Pour rappel, aucun dossier papier ne sera accepté, seules les demandes en ligne seront analysées.

<https://subvention.meaux.fr/aides>

Un guichet unique de contact pour toutes vos questions : subventions.associations@meaux.fr

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Direction des Finances et du Pilotage de la Performance

2, Place de l'Hôtel de ville - Jacques Chirac
77100 Meaux

[01 60 09 97 57](tel:0160099757)

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)